

**BANK AL MAGHRIB – Région de l'Oriental**

**Succursale Oujda** - 28, av Mohammed V 60000 BP 415  
05 36 67 92 41

**Succursale Nador** - Place Al Massira, q. administratif BP 20  
05 36 70 93 52

**Banques - Région de l'Oriental**

**AL BARID BANK - Direction Régionale de l'Oriental**

Angle Bd Moulay Abdellah et Rue Tafoughalt – Oujda  
Tél : 05 36 70 98 03

**ATTIJARIWABA BANK - Direction Régionale de l'Oriental**

Bd ZEKTOUNI-Oujda  
Tél : 05 36 69 16 55

**BMCE BANK - Direction Régionale de l'Oriental**

Lot 34-2 Quartier Al Matar – Nador  
Tél : 05 36 32 92 96

**BMCI - Direction Régionale de l'Oriental**

Angle Bd Med V et Bd Istiklal-Oujda  
Tél : 05 36 70 92 30

**CIH BANK - Direction Régionale de l'Oriental**

Bd Hassan II- Oujda  
Tél : 05 36 70 77 31/32

**CREDIT AGRICOLE DU MAROC - Direction Régionale de l'Oriental**

Bd Idriss Al Akbar Oujda  
Tél : 05 32 11 09 42

**CREDIT DU MAROC - Direction Régionale de l'Oriental**

Bd Al Maqdliss Hay Al Qods - Oujda  
Tél : 05 36 53 07 07

**CREDIT DU MAROC - Direction Régionale de l'Oriental**

Bd Al Maqdliss Hay Al Qods - Oujda  
Tél : 05 36 53 07 07

**Banque POPULAIRE MAROC - Direction Régionale de l'Oriental**

34-BD DERFOUFI- Oujda  
Tél : 05 36 68 24 36

**SG - Direction Régionale de l'Oriental**

BD Mohammed V- Oujda  
Tél : 05 36 70 91 60

**CCG Centre d'affaires d'Oujda**

38, Boulevard Youssef Ibn Tachfine, 3ème étage Oujda  
05 36 68 71 28

**CGEM Oriental**

Résidence Pasteur 76, Avenue Prince Héritier Moulay Hassan 4ème  
étage -Oujda  
05 36 68 07 26

**ANAPEC - Région de l'Oriental**

**Anapec Direction Régionale de l'Oriental**

Angle Bd Med V et Rue d'Agadir – Oujda  
Tél : 05 36 69 62 54 Fax : 05 36 70 44 75

**OFPPT - Région de l'Oriental**

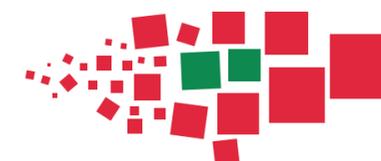
**ISTA EL Aounia** - Route Bouchtate 60000 Oujda  
05 36 74 08 46

**ISTA Taourirt** - Route de TAZA 60800 Taourirt

05 36 67 92 41

**ISTA Nador** - Route Taouima Aéroport 62000 Nador

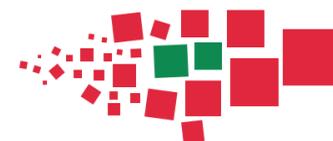
05 36 60 30 10



المركز الجهوي للاستثمار لجهة الشرق

CENTRE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL

ORIENTAL REGIONAL INVESTMENT CENTER



المركز الجهوي للاستثمار لجهة الشرق

CENTRE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL

ORIENTAL REGIONAL INVESTMENT CENTER

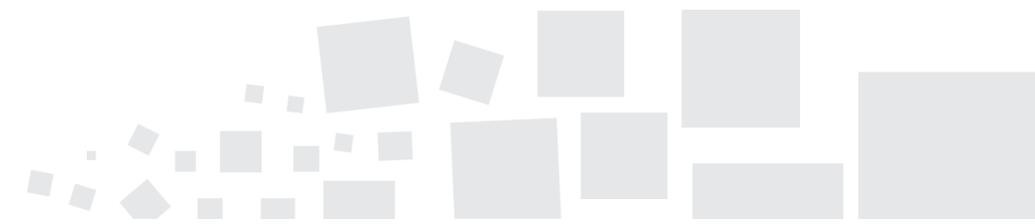
Boulevard Prince Héritier  
Moulay EL HASSAN, Oujda

Fixe : 05 36 682 827

Fax : 05 36 690 681

[www.orientalinvest.ma](http://www.orientalinvest.ma)

« Le CRI, votre interlocuteur privilégié pour investir »





## Contexte

En exécution des Hautes Orientations de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu le glorifie lors de son discours du 11 octobre 2019 à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire d'automne, un programme national intégré d'accompagnement et de financement des petites entreprises et des porteurs de projets a été mis en place par le Ministère des Finances et de la Réforme de l'Administration, Bank Al-Maghrib et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.



## Objectif du programme

Il s'agit d'un programme composé d'une offre de financement et d'accompagnement avec des conditions très avantageuses.



## Cible du programme

- Jeunes diplômés / qualifiés porteurs de projets
- Auto-entrepreneurs inscrits au registre national
- Entrepreneurs Individuels - personnes physiques n'ayant pas le statut d'auto-entrepreneur
- Très Petites Entreprises y compris les commerçants
- Agriculteurs Individuels et Exploitants Agricoles
- Entrepreneurs Individuels et TPE dans le monde rural
- Très Petites Entreprises exportatrices
- Start-up
- Coopératives



## Conditions d'éligibilité

- Pour **les entreprises en création**, un chiffre d'affaires prévisionnel inférieur ou égal à 10 Millions de DH ;
- Pour **les entreprises existantes ayant leur activité en zone urbaine**:
  - Un Chiffre d'Affaires inférieur ou égal à 10 millions de DH ;
  - être créées depuis 5 ans maximum.
- Pour **les entreprises ayant leur activité en zone rurale** :
  - Un Chiffre d'Affaires inférieur ou égal à 10 millions de DH ;
  - être créées depuis 5 ans maximum. Sont dispensées de cette condition les exploitations agricoles qui peuvent être : soit des créations nouvelles, soit des reconversions significatives de l'exploitation, soit des investissements innovants ou permettant une modernisation de l'activité.
- Pour **les entreprises exportatrices vers l'Afrique**, un Chiffre d'Affaires inférieur ou égal à 10 millions de DH sans condition d'ancienneté.



## Les produits de financement

L'offre de financement se compose de plusieurs produits mis au point par chacune des banques concernées et qui présentent un certain nombre de caractéristiques communes.

Ces produits sont présentés ci-après et comprennent 3 grandes catégories :

**1) Les crédits d'investissement et de fonctionnement dits «Intelak» destinés aux projets et entreprises en zone urbaine et «Intelak Al Moustatmir Al Qarawi» destinés aux projets et entreprises en zone rurale, toutes activités confondues à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche.**

### Quels montants de financement ?

Le cumul des crédits d'investissement et d'exploitation peut atteindre jusqu'à 1,2 million de DH par bénéficiaire.

### Quelles garanties ?

- Aucune garantie personnelle
- Garanties liées au projet (matériel, fonds de commerce...).
- Délégation d'assurance Décès Invalidité – Totale

### Quelle tarification ?

- Taux d'intérêt préférentiel : **2% HT et 1,75% pour les projets en milieu rural.**
- Frais de dossier : **gratuits.**
- Prime d'assurance préférentielle : **0,1% HT.**

### 2) Les prêts gratuits « Start-TPE »

Il s'agit d'un prêt qui vient en complément du crédit d'investissement et qui permet de financer le besoin en fonds de roulement de démarrage lié à l'investissement.

Il peut bénéficier une seule fois à l'entreprise qui a souscrit un crédit d'investissement **Intelak** ou **Intelak Al Moustatmir Al Qarawi** inférieur ou égal à 300.000 DH.

Il est remboursable après 5 ans maximum sauf en cas d'ouverture d'une procédure de liquidation de l'entreprise.

### Quels montants de financement ?

Le prêt gratuit peut atteindre 20% du montant du crédit d'investissement plafonné à 50.000 DH.

### Quelles garanties ?

Aucune garantie n'est exigée

### Quelle tarification ?

Taux d'intérêt préférentiel : **0%.**  
Frais de dossier : **gratuits.**



## Rôle du CRIO en matière d'accompagnement et d'orientation

Le Centre Régional d'Investissement de la Région de l'Oriental (CRIO) offre un service d'accompagnement aux candidats porteurs de projets pour :

- Informer la cible sur le programme, son contenu et ses conditions;
- Mettre à leur disposition la documentation relative au programme (guide, brochures, liste de contacts utiles, etc.) ;
- Assister la cible dans l'accomplissement des procédures de création de leurs entreprises ;
- Assister la cible pour réaliser les démarches administratives et les actes nécessaires à la concrétisation et à l'exploitation de son projet d'investissement ;
- Orienter la cible vers les autres organismes compétents offrant des services d'accompagnement et aussi vers les experts et professionnels habilités désignés au niveau régional.

Les intéressés peuvent obtenir les informations dont ils ont besoin pour bénéficier de l'offre de financement et d'accompagnement en contactant les services du CRIO par téléphone, mail, via le site Web ou en se déplaçant au siège du CRIO ou à l'une de ses annexes.

Ils peuvent également utiliser la plateforme digitale « CRI-Invest », accessible sur l'adresse électronique [www.cri-invest.ma](http://www.cri-invest.ma), pour :

- S'informer sur les procédures administratives requises pour la réalisation des projets d'investissement ;
- Renseigner les informations concernant leur projet et initier les procédures y afférentes ;
- Prendre un rendez-vous avec un conseiller du CRIO pour se faire assister dans l'accomplissement des démarches administratives en relation avec le projet.



## Autres organismes et prestataires (réseau d'accompagnement)

Le réseau d'accompagnement est constitué, notamment :

- des agences et structures spécialisées mises en place par les banques de la région ;
- des organismes et établissements publics offrant des services d'accompagnement (CRI, ANAPEC, OFPPT, Chambres Professionnelles, etc) ;
- des acteurs de la société civile, associations et autres structures d'appui à l'entrepreneuriat actives au niveau régional et national ;
- des experts et professionnels habilités désignés au niveau régional pour apporter une assistance technique et un accompagnement spécifique au profit des porteurs de projets ;
- et via la plateforme [www.microlabs-tpe.ma](http://www.microlabs-tpe.ma)